

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 août 2016**CP2016_08_13
id. 2781

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI RELATIF À L'ÉCHANGE DE
DONNÉES AUTOMATISÉES DANS LE CADRE DE
L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

Le Département, chef de file de l'action sociale et pilote de l'insertion, a mis en œuvre diverses actions pour aider les personnes en difficulté à s'insérer sur le marché du travail. Le programme départemental d'insertion 2015-2016 est résolument tourné vers l'emploi et vise à développer les capacités d'employabilité des personnes en difficulté dans un parcours d'insertion cohérent.

Pour atteindre cet objectif, par délibération de la ~~Commission Permanente~~ du 16 décembre 2013 le Département de Tarn et Garonne et Pôle Emploi ont décidé de formaliser leur partenariat pour faire respecter les devoirs d'insertion et faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA par la convention d'orientation et d'accompagnement complétée de la convention de mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi.

Par délibération de la Commission Permanente du 29 septembre 2014 le Département a acté dans la convention relative à l'accompagnement global la volonté de mettre en commun avec Pôle Emploi des méthodes d'actions et de suivi garantant d'une insertion sociale et professionnelle durable. Afin de renforcer ce partenariat par la mise en œuvre d'outils de suivis partagés, le Département de Tarn et Garonne et Pôle Emploi ont décidé de mettre en place des échanges automatisés de données à caractère personnel relatifs à l'orientation et à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Ces échanges de données font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Les données pourront désormais être échangées par voie informatique en temps réel et permettront d'une part à Pôle Emploi d'avoir connaissance des orientations effectuées par le Département pour la mise en œuvre rapide de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, d'autre part au Département de prendre les décisions d'orientation en connaissance du profil des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi et d'effectuer le suivi de ces dites personnes accompagnées par Pôle Emploi. Ces échanges enrichiront d'un certain nombre de données les dossiers départementaux des bénéficiaires du RSA.

Pour la mise œuvre de cette convention, chaque signataire mobilisera ses ressources sans rechercher de financement auprès de l'autre partenaire. Le présent rapport n'entraîne aucune conséquence au plan budgétaire.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention de partenariat avec pôle emploi relative à l'échange de données automatisées dans le cadre de l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les différents documents ayant trait à ce partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC